

COPIE

DECISION N° 000256 /D/PR/MINMAP/ACMP DU

08 MAI 2023

Relative au recours de la Société RAINBOW VENTURES SARL introduit dans le cadre de la Demande de Cotation n°002/DC/C-NDOM/CIPM/2022 du 01 Aout 2022 pour l'acquisition du matériel médical dans trois (03) Centres de Santé Intégrés(CSI) : LIKOUND-NDOG MONGO, KOMBEII et BODBADJANG Arrondissement de NDOM, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral

Présidence de la République
du CAMEROUN

A.R.M.P

Courrier Direction Cén...
ARRIVÉ LE 12 MAI 2023
N° 05447

L'AUTORITE CHARGEES DES MARCHES PUBLICS

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'Examen des Recours résultant des marchés publics (CER) ;
Vu la décision n°2021/205//CER/ARMP/DG/2021 du 20 avril 2021 constatant la composition du Comité chargé de l'examen des recours résultant des marchés publics ;
Vu le recours de la société RAINBOW SARL ;
Vu l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) du 16 décembre 2022 ;
Vu le procès-verbal de la séance du CER en date du 16 décembre 2022 ;
Vu les écritures et pièces du dossier,

SUR LA RECEVABILITE

Considérant que le recours de la société RAINBOW VENTURES SARL a été introduit au CER le 04 Octobre 2022, soit seize (16) jours avant la publication des résultats d'attribution dans le JDM, intervenue le 27 Octobre 2022, c'est-à-dire en marge des dispositions de l'article 175 (3) du Code de Marchés Publics, qui prévoient cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats ;

Qu'il convient de le déclarer irrecevable, d'en informer le recourant et de transmettre cette décision au Directeur Général de l'ARMP pour publication au Journal des Marchés Publics (JDM) ;

EN CONSÉQUENCE

1. Déclare le recours de la société RAINBOW VENTURES SARL irrecevable ;
2. Instruit la poursuite de la procédure ;
3. Dit que la présente décision sera notifiée au recourant et transmise au Directeur Général de l'ARMP pour publication au JDM.

Copie :
- DG/ARMP
- Pdt/CER
- Maire/NDOM
- Intéressé (la société RAINBOW VENTURES).

26 " 2023



08 MAI 2023

Yaoundé, le

IBRAHIM TALBA MALLA